



**FORMATION
OBLIGATOIRE**

LIEU
METZ – UMIH MOSELLE

SESSIONS

12-13-14 janvier 2026
2- 3-4 février 2026
2-3-4 mars 2026
30-31 mars & 1 avril 2026
4-5-6 mai 2026
1-2-3 juin 2026

29-30 juin & 1 juillet 2026
17-18-19 août 2026
7-8-9 septembre 2026
5-6-7 octobre 2026
16-17-18 novembre 2026
7-8-9 décembre 2026

TARIF 2026/ PERSONNE
480 € HT / 576 € TTC

L'UMIH est l'Union des Métiers et
des Industries de l'Hôtellerie

CONTACT – UMIH MOSELLE

Annick MULLER
secretariat@umih-moselle.fr

INTERVENANTS
Animateurs
spécialisés en
CHRD.

METHODE
Supports
audiovisuels,
animation de
groupe, remise de
documents,
évaluation des
acquis.



WWW.QUALICERT.FR

VOTRE CONTACT UMIH FORMATION EN MOSELLE :

UMIH MOSELLE

2-4. rue de la Ménandie - 57050 METZ

Tel : 03 87 32 55 21

secretariat@umih-moselle.fr

PERMIS D'EXPLOITATION

OUVERTURE OU REPRISE D'UN ETABLISSEMENT

Obligatoire pour obtenir la licence

Cette formation obligatoire est dispensée par **UMIH FORMATION**, agréé par le Ministère de l'Intérieur : n° NOR INTD 1636316A (nouvelle réglementation en date du 8 décembre 2016).

PUBLIC ET OBJECTIFS : Les exploitants, créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants-Discothèques se doivent d'obtenir au préalable le Permis d'Exploitation, afin de pouvoir effectuer la déclaration de licence en Mairie et rendre ainsi opérationnelle leur entreprise.

PRE REQUIS : Aucun

- Le Permis d'Exploitation concerne tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons III et IV ouvert depuis avril 2007.
- Depuis avril 2009, il s'adresse à toute personne déclarant l'ouverture ou la mutation d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou "restaurant".
- Cette formation permet d'acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons, de sensibiliser et de responsabiliser les exploitants aux obligations particulières de la vente d'alcool, en leur donnant toutes les informations liées aux normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables.
- La formation est par conséquent un moyen préventif de lutte contre l'abus d'alcool et les différentes nuisances occasionnées par une exploitation mal contrôlée. Elle permet également de connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

FORMATION 2.5 JOURS

INTER ET INTRA ENTREPRISES - 20 HEURES - 6 À 15 PARTICIPANTS

■ LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

LES SOURCES DE DROIT ET LES APPLICATIONS ;
LA CODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSONS DANS LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ;
LA POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE ;

■ LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

LES CONDITIONS LIÉES À LA LICENCE ET À LA PERSONNE ;
LES DÉCLARATIONS PRÉALABLE À L'OUVERTURE ;
LA VIE D'UNE LICENCE ;
LES DÉBITS TEMPORAIRES ;

■ LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

L'ETABLISSEMENT ;
LA SANTÉ PUBLIQUE ;
L'ORDRE PUBLIC ;

■ LES FERMETURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

■ LA RÉGLEMENTATION LOCALE

■ L'ANIMATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

VALIDATION DE LA FORMATION :

Délivrance du CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur